

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2007-005 R1</b>		Diffusion : <b>AB</b>	Date d'émission : <b>1 août 2007</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC en tant qu'autorité du pays de conception des équipements concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>F-2007-005 édition originale</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>PARACHUTE SHOP</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Equipements : voileure de secours type VEGA 120</b>			
Certificat(s) de type n° <b>Néant</b> Fiche(s) de données n° <b>Néant</b>					
Chapitre ATA : <b>25</b>	Objet : <b>Equipements/Aménagements - Renforcement des assemblages</b>				

### 1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) est applicable aux voileures de secours de type VEGA 120 fabriquées par la société PARACHUTE SHOP.

### 2. RAISONS :

Une déchirure partant du bord de fuite d'une voileure de secours VEGA 120 a été constatée après un saut effectué par un parachutiste de 50 kg et application de la procédure de secours. Le parachutiste a néanmoins pu se poser sans dommage.

C'était la première application de la procédure de secours sur cette voile.

L'examen de la patte d'attache au bord de fuite de la voileure au voisinage de la déchirure montre que le point "bartack" dépasse le ruban de celle-ci et vient se prendre directement sur les tissus d'intrados et d'extrados. Ce type de point "bartack" favorise l'amorce d'une déchirure. Laissée non corrigée, cette situation peut conduire à un accident fatal.

La Consigne de Navigabilité F-2005-169, approuvée sous la référence EASA n° 2005-6354 du 05 octobre 2005, interdit de vol les voileures de secours type VEGA 120.

L'introduction d'un galon de renfort sur le bord de fuite permet de remédier au problème technique rencontré.

Cette consigne de navigabilité annule et remplace la CN F-2005-169 .

Cette Révision 1 a pour objet d'imposer un marquage sur les voileures de secours de type VEGA 120 qui ont été modifiées, de façon que l'utilisateur puisse déterminer si le matériel est autorisé de vol.

**3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :**

A compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN, les voilures de secours de type VEGA 120 qui auront été modifiées par PARACHUTE SHOP, en rajoutant un galon de renfort dans l'ourlet du bord de fuite conformément au document technique en référence 1, seront de nouveau autorisées de vol.

Un marquage sera réalisé en fin de procédure, par apposition d'un tampon sur le bord de fuite des voilures VEGA 120.

Les voilures ne comportant pas ce marquage restent interdites d'utilisation.

L'application de cette CN sera mentionnée dans la fiche suiveuse de la voile VEGA 120.

**4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Procédure technique PARACHUTE SHOP P7001 du 17 mars 2007.

**5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : Dès réception à compter du 06 juin 2007

**Révision 1** : Dès réception à compter du 01 août 2007.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

PARACHUTE SHOP

Mr RACLOT

Tél. : 03 81 88 76 10

Fax : 03 81 88 35 31

E-Mail : parachute.shop@wanadoo.fr